

Grenelle de lutte contre les violences faites aux femmes : Suivi des mesures et de la dynamique dans les territoires

LUNDI 9 MARS 2020

CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT, LA ROCHE-SUR-YON

Ont participé à la réunion :

Annick Billon (**Sénatrice de la Vendée**) ; Armand Bâ, Marie-Hélène Josset (**Barreau de la Roche-sur-Yon**) ; Karine Vreken (**Barreau des Sables d'Olonne**) ; Pascale Forconi (**CAF Vendée**) ; Christian Brechet (**CHD La Roche-sur-Yon**) ; Fabienne Linard, Françoise Rampillon-Mignon (**CIDFF Vendée**) ; David Barthélémy (**CLSPD Fontenay-le-Comte**) ; Peggy Bobeda, Philippe Zongo (**CLSPD La Roche-sur-Yon**) ; Lionel Bleneau (**CLSPD Luçon**) ; Marie Brousseau, Philippe Marais (**CPAM Vendée**) ; Jean-Paul Thomas (**Défenseur des droits**) ; Véronique Sandahl-Duprez (**Gendarmerie**) ; Laurent Dufour (**Sécurité Publique de la Vendée**) ; Mme Créance, Martine Gassiot (**SOS Femmes Vendée**) ; Véronique Agrapart (**Stop aux violences sexuelles 85**) ; Constance Courtier (**UDAF Vendée**) ; Sébastien Verdon (**ville de Fontenay-le-Comte**), Françoise Foltzer, Pierre Lefebvre (**ville de La Roche-sur-Yon**), Yveline Thibaud (**ville de Luçon**).

Se sont excusés :

Catherine Côme (**Académie Éducation nationale Vendée**) ; Nathalie Moreau (**AREAMS**) ; Karine Bouydron (**Conseil Départemental**) ; Khaddouj Mougli (**Dir Ter Protection Judiciaire jeunesse 44-85**) ; Pascal Cormery (**MSA Vendée**) ; Martine Peteytas (Planning familial 85) ; Patricia Mendoza-Cerizuelo (**Préfecture de la Vendée**) ; Emmanuelle Lepissier (**TJ La Roche-sur-Yon**).

Le Grenelle des violences faites aux femmes, lancé le 3/9/19 (3 septembre 2019) par le gouvernement, a permis de réaliser un état des lieux fouillé des violences faites aux femmes. Celui-ci a été suivi d'un certain nombre d'annonces et cette table-ronde, inscrite dans un travail initié par la délégation aux droits des femmes du Sénat, propose d'en mesurer la réalité et les effets. 15 sénateurs et sénatrices, membres de notre délégation, ont accepté d'organiser dans leurs départements respectifs une consultation similaire qui permettra une approche de la situation à l'échelle nationale. Une restitution de cette concertation sera faite courant juin au Sénat.

Les nombreux intervenants présents autour de la table, ce lundi 9 mars, partagent un engagement volontaire en faveur de la lutte contre les violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales. Le Grenelle, salué par l'ensemble, aura permis :

- une meilleure collaboration entre les différents interlocuteurs concernés par ce combat ;
- le développement de nouveaux outils pour la prise en charge des victimes ;
- une implication plus grande des organismes tiers (offices HLM, municipalités...) ;
- la sensibilisation des travailleurs sociaux ;
- la formation complémentaire des acteurs concernés par les violences.

Le problème du financement demeure le souci majeur ; les promesses n'ont pas été honorées à la hauteur de l'enjeu. « À mettre plus d'argent, nous ferons plus d'économies ».

Délégation aux
**DROITS DES
FEMMES**



Les participants déplorent l'absence de traitement des problèmes liés à l'alcool dans les mesures proposées suite au Grenelle. Tout comme, il n'existe pas de réponse spécifique pour les femmes en situation de handicap.

Restitution des échanges

Nathalie Moreau, directrice du Pôle protection de l'enfance et activités pénales, AREAMS

Malgré l'accord du comité des financeurs de développer l'activité de l'espace rencontre, en créant un « passage de bras » les vendredis soir et dimanches soir - deux fois par mois - et en ouvrant l'espace rencontre le dimanche après-midi afin de répondre aux besoins du public, ce projet ne pourra pas voir le jour car il manque 9 000 € annuel.

Quelles sources de financement seraient possibles afin que le projet de développement et de création puisse se concrétiser ?

Pascale Forconi, Conseillère technique en action sociale, Caisse d'Allocations Familiales

Confirmation de l'orientation du comité financeur, dont font partie le Conseil Départemental et le Juge des Affaires Familiales. La CAF finance les espaces rencontres.

Il est convenu que l'Areams développe une permanence dans le Sud-Vendée.

Médialis APSH Les Sables d'Olonne.

La CAF assure également une mission auprès des familles qui se séparent. Elle travaille en lien étroit avec les juges, le CIDFF et les associations confidentes.

Martine Gassiot, Présidente, SOS femmes Vendée

L'association compte 14 salariés et 10 bénévoles. En 2018, SOS Femmes a accueilli 100 femmes avec enfants, contre 112 en 2018.

La durée normale d'accueil est de 3 semaines. Il y a peu de possibilités offertes après la prise en charge de l'accueil d'urgence. Les durées de séjour et d'accueil ont donc tendance à s'allonger.

Il existe des nœuds autour des missions assurées par l'association.

La police et la gendarmerie constituent les principaux « apporteurs ». Madame Gassiot qualifie de balbutiant le partenariat avec la justice.

Les CHRS (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale) et les centres maternels sont saturés (plus de 6 mois d'attente). Cette situation est d'autant plus problématique que le nombre de jeunes femmes (18-22 ans) accueillies augmente. Avec une durée de séjour qui s'allonge, le nombre de places disponibles diminue.

Des hôtels sont prévus pour compenser le manque de place à SOS femmes. Cela pose cependant le problème de l'accompagnement en journée que l'association n'est pas en capacité d'assurer. Priorité est donnée aux grands dangers, qui présente le plus fort risque de féminicides : 140 refus sont à déplorer en 2019.

À Fontenay-le-Comte, la mise à disposition de 2 appartements a été rendue possible grâce à un partenariat avec la ville. L'accès rapide à un autre logement a pu se faire avec l'action de Vendée Habitat. Le dispositif a permis d'accueillir 10 victimes en 2019. Ces partenariats sont duplicables à la seule condition d'une volonté forte des élus. Un partenariat envisagé avec la ville de la Roche-sur-Yon se retrouve confronté au problème de l'offre et de la demande.

Le Grenelle a généré une grande mobilisation citoyenne. De nouveaux bénévoles viennent pour s'investir.

Où sont les 1 000 logements prévus dans le Grenelle ?

Armand Bâ, bâtonnier de l'ordre des avocats de la Roche-sur-Yon

Un numéro vert d'assistance aux victimes, théoriquement opérationnel 24/7, a été mis en place en janvier 2020. Le dispositif concerne 30 avocats parmi les 136 que compte l'ordre. L'avocat,

disponible 5 jours sur 7, s'engage à recontacter la victime dans les 24 heures. En raison du mouvement de grève des avocats, le dispositif n'a pas été pleinement opérationnel et il est par conséquent difficile d'établir des statistiques.

Une meilleure coopération entre le barreau et les associations est soulignée. Cette coopération s'impose car le barreau intervient du début à la fin de la procédure.

Une grande vigilance s'impose plus particulièrement au début de la prise en charge et à la sortie du parcours pénitentiel.

Les délais des procédures en cas de divorce (par ex. 1,5 ans à Nantes) augmentent le risque de violences et de féminicides.

La justice subit une crise majeure, avec un déficit de moyens. Un référent violences existe au parquet mais sa présence n'est pas permanente.

Les éléments de preuves de violences restent très compliqués à obtenir.

Il ne faut pas négliger également le problème des relations pathogènes.

Une amélioration des situations est notée quand il y a coordination entre les différents acteurs, d'où la nécessité que tous les interlocuteurs se connaissent (psychologues, recherche de logements...)

Remarque : Faute de moyens, les mesures d'éloignement ne sont pas suivies. Les délais de la justice sont longs et difficilement compressibles, rendant les mesures d'éloignement inefficaces

Karine Vreken, membre du Conseil de l'Ordre, Barreau des Sables d'Olonne

Satisfaction de pouvoir se retrouver et de travailler ensemble.

Tout le monde a des idées, de la bonne volonté mais il n'y a pas de moyens. L'informatique permet certaines choses mais nous avons affaire à de l'humain.

Une amélioration substantielle est notée dans la prise en charge de la parole de l'enfant.

La prévention peut et doit intervenir dès le primaire (dès 5 ans) ; au collège, c'est trop tard. La prévention et l'information s'adresse également aux parents.

La réforme de la procédure civile, en date du 1^{er} janvier 2020, a engendré de gros problèmes fin décembre.

Rappel de la suppression du référé aux affaires familiales

Problème des violences psychologiques

Laurent Dufour, directeur départemental, Sécurité publique de la Vendée

Quand les policiers sont appelés, les violences sont en cours ou viennent de se produire.

Quand l'homme violent est titulaire du bail ou propriétaire du logement, la situation est plus compliquée. Des bons (nuitées) d'hôtel sont souhaités pour répondre à cette problématique.

Les problèmes surviennent souvent la nuit ou le week-end, trois alternatives s'offrent à la police : garde à vue, hôpital ou dehors.

Après la prise en charge, la police n'a plus à s'occuper de la victime. Elle manque de relais permanents.

Un logiciel, mis en place suite au Grenelle, cartographie les places d'hébergement disponibles.

Les moyens sur le terrain n'ont pas augmenté depuis 5 ans.

Seule la gendarmerie dispose d'un intervenant social.

Si la police ne dispose pas de moyens pour garantir le rapprochement, elle ne peut rien faire.

Seuls deux médecins légistes exercent sur le département de la Vendée, ce déficit est préjudiciable car ces professionnels sont nécessaires pour déceler les psycho trauma.

Il est important de dégager un financement en ce sens.

Le problème de l'alcool n'est pas abordé alors qu'il est présent dans 80 % des cas de violences.

La prévention sur la consommation d'alcool s'impose au même titre que la prévention sur la sexualité. Évocation du cas de figure, regrettable mais courant, consécutif au réveil d'une victime après une soirée alcoolisée: « le viol du dimanche 13 heures »,

Marie-Hélène Josset, membre du Conseil de l'Ordre, Barreau de la Roche-sur-Yon

Partage la nécessité de travailler ensemble et souhaite que cela puisse perdurer.

Déplore le manque de moyens suffisants.

Souhait d'une avancée concernant les ordonnances de protection.

Véronique Sandahl-Duprez, commandant départemental, Gendarmerie Nationale

Les mesures d'éloignement sont impossibles à mettre en place.

Une procédure de recrutement d'un intervenant social qui fera la liaison avec l'intervention sans dépôt de plainte est en cours

« Ce n'est pas parce que les personnels sont tous formés qu'ils sont tous bons »

1 000 cas de violences intra-familiales, dont 590 violences conjugales, ont été recensés en 2019.

800 en 2018, dont 500 violences conjugales (cf. annexe)

Un médiateur exerce à mi-temps à la Roche-sur-Yon (financement conjoint ville, conseil départemental et FIPD). 250 cas ont été traités en 2019.

David Barthélémy, chef de service coordinateur, CLSPD Fontenay-le-Comte

L'obtention du téléphone grave danger est conditionné à la garantie que la victime ne contacte pas l'agresseur. Cela pose un problème car la consigne n'est pas forcément respectée.

Précision : Le téléphone Grave Danger est un outil difficile à mettre en œuvre, impossible sans l'accord de la victime.

Christian Brechet, Cadre de santé, CHD La Roche-sur-Yon

Un médecin référent existe au sein des urgences.

La vigilance détection n'est pas forcément effective au sein de l'hôpital même si le problème est déjà ancré dans la culture hospitalière. Le secret médical demeure cependant un frein réel.

À ce jour, il n'est pas possible de réaliser un dépôt de plainte au CHD

Précision de Laurent Dufour : l'ITT et la nature des blessures permet de définir s'il s'agit d'un crime ou d'un délit. En cas de séjour long à l'hôpital, la police se déplace pour entendre la victime. La possibilité d'un dépôt de plainte est en cours de réflexion au sein de la Préfecture.

Sébastien Verdon, adjoint à la sécurité, ville de Fontenay-le-Comte

Le Grenelle a fait avancer la cause des violences faites aux femmes et doit amener des solutions nouvelles.

L'absence d'un agent régulateur est un problème.

Le budget de fonctionnement du service oscille entre 3 000 et 6 000 € par an.

Le CLSPD devrait être incontournable en tant qu'échelon de proximité mais son maintien sera compliqué sans moyens supplémentaires. Budget : 20 000 €. Il existe 17 CLSPD en Vendée, dont 11 actifs.

Philippe Marais, Président, CPAM Vendée

Constata qu'on enferme la victime pour la protéger

La CPAM est également là pour ouvrir des droits.

Françoise Rampillon-Mignon, Présidente, CIDFF

La communication du 39 19 a eu un impact positif.

Le Grenelle a permis une meilleure identification des associations comme le CIDFF

Connaître les nombreux interlocuteurs permet une prise en charge plus efficace des victimes.

L'évolution favorable de la lutte contre les violences est soumise à la volonté des municipalités.

Yveline Thibaud, élue référente CLSPD, ville de Luçon

Travaille de concert avec la gendarmerie et la police.

Comment prévenir ? À l'occasion d'une intervention auprès du CMJ, les 14 enfants pouvaient citer un exemple concret de violences.

Ambitionne, avec le CIDFF, d'aller à la rencontre des élèves de CP à CM2.

Travail de prévention important mené avec les associations, la gendarmerie et la police.

Véronique Agrapart, présidente, Stop aux violences sexuelles 85

Prévenir et guérir. La prévention est un acte majeur.

Faute d'agrément, SOS violences sexuelles intervient uniquement dans les écoles privées.

Constance Courtier, chargée de mission point infos familles, UDAF

Importance de l'éducation sexuelle en milieu scolaire et des rencontres avec les parents d'élèves

Point conseil budget, 2 personnes s'en occupent

Internet ajoute une difficulté dans l'approche de la sexualité.

Travaille avec la CAF et la justice autour d'un projet de création de deux lieux, La Roche-sur-Yon et Les Sables d'Olonne, pour réunir les parents et les enfants en situation de conflits.

Jean-Paul Thomas, Délégué, Défenseur des droits

Sentiment de faire partie de la chaîne

La discrimination fait partie de nos prérogatives

Fait surtout de l'orientation.